



Maromme - Déville - Mont-Saint-Aignan
Badminton

CIRCUIT ELITE JEUNES Etape 3

20, 21 & 22 Mars 2020
Stade Paul Vauquelin
Maromme





SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 3
LE STADE PAUL VAUQUELIN, MAROMME	p. 4
CALENDRIER	p. 5
INSCRIPTION	p. 5
TIRAGE AU SORT	p. 6
ARBITRAGE	p. 6
DÉROULEMENT	p. 6
HORAIRES	p. 7
VOLANTS	p. 7
ÉQUIPE MÉDICALE	p. 7
HÉBERGEMENT	p. 8
DÉPLACEMENTS	p. 9
RESTAURATION	p. 9
NOUS CONTACTER	p. 10
NOS PARTENAIRES	p. 10
RÈGLEMENT	p. 11

INTRODUCTION

Le MDMSA Badminton a le plaisir d'accueillir les meilleurs jeunes de toute la France pour la troisième étape du circuit de Circuit Elite Jeunes 2020. Après, entre autres, le Trophée National Jeunes n°3 2018, les Championnats de France 2016 et 2019 et la troisième étape du Circuit Elite Jeunes 2019, les bénévoles du club se mobilisent à nouveau pour un événement tourné vers les jeunes.

La ville de Maromme met à disposition les meilleures infrastructures de l'agglomération rouennaise avec ses 3 gymnases adjacents, au sein du Stade Paul Vauquelin. 3 jours de compétition, 12 terrains et un magnifique club house permettront au MDMSA de proposer aux quelques 300 joueurs présents des conditions de jeu idéales.

L'organisation de ce Circuit Elite Jeunes est un travail collaboratif impliquant le MDMSA, la Ligue, le Codep et les partenaires habituels du MDMSA : la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie et les 3 communes de l'entente, Maromme, Déville-lès-Rouen et Mont-Saint-Aignan.

Le MDMSA se réjouit de réunir à nouveau l'ensemble de ses bénévoles pour travailler autour d'un projet fédérateur de promotion du badminton. C'est également une nouvelle occasion de faire rayonner ses communes, son département et sa région au niveau national...



LE STADE PAUL VAUQUELIN

Situé près du centre-ville de Maromme, le Stade Paul Vauquelin réunit 3 gymnases : Rabelais, Cauchy et Lesueur, offrant aux sportifs une infrastructure exceptionnelle.

Le club house Guy Dutel accueillera les joueurs pour se restaurer et se reposer au calme.





CALENDRIER

- **20 février 2020** : Date de prise en compte du CPPH
- **20 février 2020** : Clôture des inscriptions
- **6 mars 2020** : Publication des joueurs qualifiés par la fédération
- **5-7 mars 2020** : Tirage au sort
- **9-10 mars 2020** : Envoi des convocations
- **20 mars 2020** : Accueil des joueurs et début de la compétition

INSCRIPTION

Les joueurs peuvent s'inscrire sur les 3 tableaux, selon les tarifs suivants :

1 tableau : 15 euros
2 tableaux : 20 euros
3 tableaux : 23 euros

Date limite d'inscription : **20 février 2020**

Les forfaits signalés avant le tirage au sort seront remboursés sans justificatif. Passée la date du tirage au sort (7 mars), les forfaits ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif médical, adressé à l'organisateur et au juge-arbitre (DERNONCOURT Brigitte).

Le règlement peut se faire par virement (RIB du club en annexe) ou par chèque, à l'ordre du MDMSA Badminton, envoyé à l'adresse suivante :

Ludovic CULLERON
51 rue Jean-Dominique Ingres - 7657 PAVILLY

Les joueurs forfaits seront remboursés par un chèque remis au représentant de leur Club/Codep/Ligue lors de la compétition.

Pour toute information supplémentaire, merci de contacter :

Pierre-Julien VIAILLY : pierrejulien.viailly@gmail.com / 07 61 92 33 30
Ludovic CULLERON : ludovicculleron@gmail.com / 07 82 98 78 76



TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera effectué 15 jours avant la compétition par la Commission Nationale Jeunes, sous la responsabilité du juge-arbitre de la compétition, DERNONCOURT Brigitte.

Les joueurs forfaits après le tirage au sort pourront être remplacés par des joueurs ou paires sur liste d'attente selon le règlement du Circuit Elite Jeunes.

Les justificatifs des joueurs forfaits après le tirage au sort doivent être adressés à :

Ligue de Normandie de Badminton BP 30 61120 VIMOUTIERS

ARBITRAGE

La compétition se déroulera sous l'œil bienveillant de Brigitte DERNONCOURT, assisté de Christian GUILLOREL et Régis COEURDOUX. Un arbitre sera présent dans chaque salle pendant toute la durée de la compétition. Toutes les finales seront arbitrées et scorées.

DÉROULEMENT

- en simples benjamin et minime, phase de 4 poules de 3 suivie d'un tableau d'élimination directe associant les deux premiers de chaque poule. Lors du tirage au sort du tableau final, les joueurs, joueuses ayant terminé premier de leurs poules respectives ne seront opposés qu'à des joueurs ou joueuses ayant terminé deuxième de leur poule, conformément au Règlement Général des Compétitions.

- en simples cadet, le mode d'élimination est l'élimination directe

- en doubles, phase de 4 poules de 3 suivie d'un tableau d'élimination directe associant les premiers de chaque poule pour benjamin et minime.

Pour tout autre renseignement, se référer au règlement du CEJ.



HORAIRES

Vendredi 20 mars 2020 :

- 16h : Accueil des joueurs et pointage
- 16h15 : Briefing des conseillers techniques « coachs »
- 17h : Début des matchs

Samedi 21 mars 2020 :

- 7h30 : Accueil des joueurs et pointage
- 8h30 : Début des matchs

Dimanche 22 mars 2020 :

- 7h30 : Accueil des joueurs et pointage
- 8h30 : Début des matchs
- 13h : Cérémonie de remise des récompenses

VOLANTS

Le volant officiel de la compétition sera le Yonex AS30. Il sera en vente à la buvette au prix de 30€ le tube de 12.

Les volants seront fournis par l'organisateur à partir des demi-finales. Ils seront à la charge des joueurs pour les poules et les premiers tours des phases finales.

ÉQUIPE MÉDICALE

Un kinésithérapeute sera présent du vendredi 18h au dimanche 12h. Il sera à la disposition des joueurs uniquement, pendant toute la durée de la compétition.



HÉBERGEMENT

De nombreux hôtels se situent à moins de 15 minutes du Stade Paul Vauquelin de Maromme. Les hôtels que nous desservirons en navette sont marqués d'une *.

Campanile Rouen Nord - Mont-Saint-Aignan*

1 rue Jacques Monod

76130 MONT-SAINT-AIGNAN

02.35.59.75.00

<https://www.campanile.com/fr/hotels/campanile-rouen-nord-mont-saint-aignan>

Kyriad Rouen Nord - Mont-Saint-Aignan*

Route d'Houpeville

76130 MONT-SAINT-AIGNAN

02.35.59.80.00

<https://www.kyriad.com/fr/hotels/kyriad-rouen-nord-mont-saint-aignan>

Ibis Rouen Rive Droite*

56 quai Gaston Boulet

76000 ROUEN

02.35.70.48.18

<https://www.accorhotels.com/fr/hotel-0821-ibis-rouen-centre-rive-droite/index.shtml>

Kyriad Rouen Centre*

14 quai Gaston Boulet

76000 ROUEN

02.35.15.25.25

<https://www.kyriad.com/fr/hotels/kyriad-rouen-centre>

Ibis Rouen Centre Rive Gauche Saint Sever

44 rue Amiral Cecille, Rouen Saint Sever

76100 ROUEN

02.35.63.27.27

<https://www.accorhotels.com/fr/hotel-1107-ibis-rouen-centre-rive-gauche-saint-sever/index.shtml>



DÉPLACEMENTS

Le Comité d'organisation assurera le transport des joueurs, coaches et accompagnateurs de la gare de Rouen à leurs hôtels (marqués d'une * dans la liste) ou au Stade Paul Vauquelin de Maromme le vendredi soir, le samedi et le dimanche.

Attention, il ne s'agit pas d'un service de taxis. Nous limiterons les déplacements et regrouperons les joueurs au maximum. Les joueurs disputant les premiers matchs auront priorité en cas de dépassement de capacité de la navette. Par ailleurs, seront prioritaires les joueurs venus jusqu'à Maromme en train.

Seront pris en charge uniquement les joueurs ayant rempli le formulaire de demande à l'adresse suivante avant le 16 mars 2020 : <https://forms.gle/mWqHWMomVFPBw4Jb8>

RESTAURATION

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition. Nous y servirons des plats chauds et froids, des gâteaux et des boissons à des prix raisonnables. Des cartes buvette de 10€ seront en vente pour éviter la manipulation de monnaie.

Pour les vendredi et samedi soirs, nous proposons une formule dîner à 14€ comprenant entrée / plat / dessert. Vous pourrez vous installer sur des tables situées à proximité des terrains d'échauffement. Aucun déplacement ne sera donc à prévoir.

Pour le dimanche midi, nous proposons des paniers-repas à 7€ comprenant une formule sandwich / boisson / dessert.

Enfin, pour les samedi et dimanche matins, nous proposons un petit-déjeuner à 5€ sous forme de buffet (pain, confiture, fruits, yaourts, jus d'orange, boissons chaudes).

Le règlement des repas réservés se fera par chèque à l'ordre du MDMSA Badminton, à l'arrivée. Des tickets seront distribués à chaque responsable.

La réservation des repas est indispensable avant le 11 mars 2020, en remplissant le formulaire suivant : <https://forms.gle/6JPPK6MJgk4ybBF37>



CONTACTS

Pour toute question, vous pouvez contacter :

L'organisation

Pierre-Julien VIAILLY / pierrejulien.vially@gmail.com

Ludovic CULLERON / ludovicculleron@gmail.com

Le juge-arbitre de la compétition

Brigitte DERNONCOURT / brigitte.dernoncourt@gmail.com

NOS PARTENAIRES

Le MDMSA tient à remercier les partenaires qui le soutiennent déjà tout au long de l'année et qui lui permettent de prendre en charge l'organisation d'événements tels que le CEJ :



Maromme - Déville - Mont-Saint-Aignan





RÈGLEMENT PARTICULIER DU CEJ3

Article 1 : Le tournoi se déroulera selon le règlement du Circuit Elite Jeunes et le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 2 : Tout participant doit remplir les critères de participation au Circuit Elite Jeunes et être en règle avec la fédération et en possession de sa licence. Les joueurs peuvent être inscrits par le club, le comité ou la ligue. Dès leur arrivée, les représentants de club ou de délégation devront se présenter à l'accueil du tournoi.

Article 3 : Les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux en simple homme, simple dame, double hommes, double dames et double mixte, en fonction des critères de qualification. La compétition se déroule en poules suivies d'un tableau final pour la catégorie benjamin et en élimination directe pour les autres catégories.

Article 4 : La date limite d'inscription est fixée au 20 février 2020. Les droits sont de 15 € pour 1 tableau, 20 € pour 2 tableaux et 23 € pour 3 tableaux.

Article 5 : Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la durée et la raison, devra prévenir la table de marque et obtenir l'autorisation du Juge-arbitre, sous peine d'être disqualifié.

Article 6 : Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match. Au-delà de 5 minutes de retard, le joueur pourra être disqualifié par le juge-arbitre. Le temps minimum de pause entre deux matchs est de 20 minutes, échauffement compris.

Article 7 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Article 8 : Les matchs se joueront en volants plumes homologués FFBaD. Ils seront fournis par les joueurs jusqu'aux quarts-de-finale et par l'organisateur à partir des demi-finales. Le volant de référence sera le Yonex AS 30, en vente à la buvette.

Article 9 : Le juge arbitre est désigné par la commission nationale d'arbitrage. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respecte pas le règlement. Ses décisions sont sans appel.

Article 10 : Les matchs se dérouleront en auto arbitrage jusqu'aux ½ finales. Pour les finales, l'arbitrage sera assuré par des arbitres officiels.

Article 11 : Le tableau horaire est donné à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures utiles afin d'améliorer le bon déroulement de la compétition après l'accord du juge-arbitre.

Article 12 : En cas de forfait après le tirage au sort des tableaux, les droits d'engagements ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif médical.

Article 13 : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours du début de la compétition, les pièces justificatives à : Ligue de Badminton de Normandie, BP 30, 61120 VIMOUTIERS.

Article 14 : Les joueurs autorisent l'organisateur à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication.

Article 15 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à des erreurs commises par les clubs lors des inscriptions. De même, il décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, incidents ou accidents.